

Le 14 février 2020

Une nouvelle réunion sur le temps de travail des OPN s'est tenue le 10/02 sous la direction de M. Simon BABRE, DRCPN, en présence des deux organisations représentatives et des équipes de la Mission Temps de Travail.

Cette nouvelle réunion, succédant à la rencontre désastreuse du 23 janvier, faisait suite à l'interpellation du Ministre sur ce sujet par le Secrétaire Général de SYNERGIE-OFFICIERS lors de la cérémonie des vœux du 27 janvier et à nos écrits du même jour dénonçant la défiance d'une partie de la hiérarchie vis-à-vis des Officiers et à son refus d'appliquer l'APORTT tel que négocié et voté par SYNERGIE-OFFICIERS en CTRPN et en CTM.

SYNERGIE-OFFICIERS, SEULE ORGANISATION À SIÉGER EN COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE LA POLICE NATIONALE AVAIT ARRACHÉ AU DGPN ÉRIC MORVAN LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DANS LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES OPN PAR L'AJOUT DANS L'INSTRUCTION DU DGPN DE LA POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION A POSTERIORI.

Comme l'a rappelé le Ministre de l'Intérieur lors de notre cérémonie des vœux le 27/01, le nouveau système mis en place doit reposer sur le principe de la confiance et ne doit en aucun cas correspondre à un « flicage » des Officiers. La réalité est malheureusement bien différente comme a pu le constater une très grande majorité d'entre vous.

LE DRCPN A ANNONCÉ LORS DE CETTE NOUVELLE RÉUNION DES SOLUTIONS PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX DYSFONCTIONNEMENTS ET PROBLÉMATIQUES SOULEVÉS PAR SYNERGIE-OFFICIERS.

→ La banalisation des plages neutres afin d'éviter les anomalies générées.

→ L'uniformisation de l'amplitude de l'interruption de service à savoir 11h30 à 14h30 pour l'ensemble des directions. La durée moyenne journalière de travail restant à 8h06 avec une durée maximale fixée entre 12 et 13h.

→ La non prise en compte de l'écrêtement jusqu'à l'installation d'une mise à jour GEONET envisagée pour mi-mars.



SYNERGIE-OFFICIERS, POUR QUI LA REGULARISATION A POSTERIORI RESTE LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE CETTE REFORME, A DEMANDE UNE NOUVELLE FOIS QU'ELLE SOIT APPLIQUEE SANS ADULTERATION.

LE DRCPN, RECONNAISSANT LA VALIDITE DE NOS ARGUMENTS, A ANNONCE LA POSSIBILITE POUR L'AGENT D'UNE TELLE REGULARISATION ET CE DANS UN DELAI DE 5 JOURS GLISSANTS.



Si le principe reste celui d'un badgeage journalier, et également pour les OPN du cas 2, cette avancée majeure est la reconnaissance de la maîtrise du temps de travail par l'Officier.

Le module GEONET permettant la régularisation par l'agent (et donc dans ce délai de 5 jours francs) sera déployé au plus tard en septembre. Dans l'attente, des instructions claires vont être données pour qu'elle soit possible, via les services gestionnaires, par des moyens autres que GEONET (tableurs EXCEL, mails...).

Les Officiers pourront donc comptabiliser leur temps de travail sans être astreints à un système archaïque de pointeuse mais avec la souplesse que leur activité opérationnelle impose.

CETTE REGULARISATION A POSTERIORI EST DE DROIT ET CERTAINS CHEFS DE SERVICE REFRACTAIRES ET HOSTILES A L'EXHAUSSEMENT DU CORPS DES OFFICIERS SONT DESORMAIS OBLIGES DE S'Y CONFORMER !



Par ailleurs, la prochaine mise à jour de l'outil GEONET (v3.79) prévue initialement fin février et qui permettra de calculer l'ensemble des droits acquis depuis le 01/01/2020 (débits/crédit et RCB) va être finalement décalée au 15/03 sur demande expresse de SYNERGIE-OFFICIERS.

Ce délai permettra aux OPN qui ont comptabilisé leur temps de travail via des instruments autres que GEONET du fait de ses déficiences de faire procéder à la régularisation par leurs services gestionnaires d'ici cette date.

CETTE REUNION A PERMIS A SYNERGIE-OFFICIERS D'OBTENIR DES AMELIORATIONS MAJEURES QUI SERONT REPRISES DANS UNE INSTRUCTION DU DGPN A DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS.

AINSI LES NOTES DE DÉCLINAISON QUI NE RESPECTENT PAS LES TERMES DE LA NOTE D'INSTRUCTION INITIALE DU DCPN DEVRONT ÊTRE MODIFIÉES PRINCIPALEMENT POUR TENIR COMPTE DE LA POSSIBILITÉ DE LA RÉGULARISATION A POSTERIORI PAR L'AGENT.

DE MÊME TOUS LES CT DEVRONT SE TENIR À NOUVEAU ET SYNERGIE-OFFICIERS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SES DÉLÉGUÉS VEILLERA, À NOUVEAU, À LA BONNE MISE EN ŒUVRE DE CETTE INSTRUCTION.

SYNERGIE-OFFICIERS S'EST BATTU SEUL ET SANS RELACHE TANT LORS DES TRAVAUX PREPARATOIRES QUE LORS DE CES DEUX REUNIONS CAPITALES ET CE PENDANT QUE D'AUTRES SE SATISFAISAIENT D'AVOIR GAGNE UN RECOURS POUR LAISSER ENSUITE LES OFFICIERS AUX MAINS DE L'ADMINISTRATION ET SE MONTRAIENT ETONNAMMENT DISCRETS ET PEU VIRULENTS...

LE DRCPN QUI S'EST EMPARE DU DOSSIER TEMPS DE TRAVAIL A PESE DE TOUT SON POIDS POUR QUE LES NOUVELLES REGLES NE SOIENT PAS CENSUREES PAR CEUX QUI VEULENT MAINTENIR LES OFFICIERS SOUS UN SYSTEME FEODAL.

SYNERGIE-OFFICIERS SE FELICITE DE CES AVANCEES FONDAMENTALES POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE CADRE DES OFFICIERS.

Le Bureau National

SYNERGIE
OFFICIERS